



**Apportez votre soutien
à une cause environnementale avec L'Herboretum !**

Pour toute information complémentaire :

L'Herboretum
Domaine de Voisins - Route de Huisseau - 45130 Saint-Ay
Tél : 02 38 88 99 05 ou 06 98 19 45 45
E-mail : contact@herboretum.org
www.herboretum.org





L'Herboretum, un jardin de biodiversité préservée et partagée

Dix-sept ans après la signature de la Convention sur la diversité biologique (Rio, 1992), la perte de biodiversité est reconnue comme une menace majeure pour notre avenir et celui de la planète. D'ici 2050, un quart des espèces aura disparu si rien n'est fait pour enrayer cette diminution.

Face à un tel enjeu vital, L'Association de L'Herboretum (loi 1901) s'est créée et a décidé de passer à l'action. Sur un domaine de 9 ha, situé à St-Ay, près d'Orléans, l'association conduit un projet dénommé **L'Herboretum, une diversité de jardins, au rôle d'ambassadeur de la biodiversité.**

L'Herboretum met en oeuvre **un programme d'actions** s'articulant autour de **5 axes stratégiques pour garantir la préservation de la biodiversité :**

- **la conservation de la biodiversité**, par des pratiques culturelles respectueuses de l'environnement
- **la valorisation de la biodiversité**, par la présentation d'une diversité de plantes et de milieux naturels
- **l'observation de la biodiversité**, pour mieux appréhender sa complexité
- **la participation** au suivi de son évolution
- **la sensibilisation** du public à son rôle vital.

La préservation de la biodiversité constitue un **devoir fondamental** et une **responsabilité collective**. Ils doivent être partagés par tous : public, autorités et secteur privé.

« La biodiversité est le tissu vivant de la planète. Ce sont des milliards d'espèces, dont les hommes, qui ont une multitude d'interactions entre elles. Quand une maille saute, une deuxième lâche, puis une troisième et c'est tout le tissu qui se désorganise ».

(Robert Barbault, Grenelle de l'Environnement, Décembre 2007).

La Charte de l'Environnement (juin 2003) fonde une nouvelle génération de droits et de devoirs envers la Nature et les générations futures.

« Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement » (Article 2).



Avec L'Herboretum, engagez-vous pour la préservation de la biodiversité

Pour financer ses projets communs avec les entreprises, L'Association de L'Herboretum fait appel au **mécénat et au parrainage.**

■ Le mécénat

Le mécénat peut s'effectuer de différentes manières (**soutien financier, en nature, technologique et/ou de compétences**) et est apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une oeuvre pour l'exercice de ses activités.

Ses avantages :

- Un bon moyen de valorisation

Excellent outil de communication, tant externe qu'interne, le mécénat permet d'enrichir son image par son association à des causes gratifiantes, d'intérêt général et d'avenir.

- Un avantage fiscal considérable

Les entreprises versantes bénéficient d'une réduction de 60 % des versements effectués sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite de cinq pour mille du chiffre d'affaires).

■ Le parrainage

Le parrainage est une **action commerciale** consistant à soutenir, tout ou partie, d'une opération événementielle, en échange de retombées publicitaires.

Ses avantages :

- Un véritable outil de promotion

Le parrainage permet de faire la promotion de son entreprise, sa marque et/ou ses produits lors d'opérations événementielles de différentes natures (ponctuelles, habituelles, exceptionnelles, etc.).

- Une réduction d'impôt

La charge relative au parrainage est déductible du bénéfice soumis à l'impôt sur les sociétés.

Ces deux types de soutien permettent de faire **vivre ses valeurs et ses convictions en développant des initiatives fortes**. Ils sont des moyens d'**exprimer concrètement une attitude de responsabilité à l'égard de l'environnement**.